SUDT/UP - 11/2019 - PJC - M:\SUP\SUP-A-jour\PalC\Loches\Fichiers QGIS\Loches.qgs

PLU

COMMUNE DE LOCHES (37)

LOCHES Un art de vivre, une qualité de vie

Révision

ANNEXES

055d

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE – TERRITOIRE CENTRE

ECHELLE : 1 / 5000

SOURCE : DDT D'INDRE ET LOIRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

13 décembre 2019

Approuvant la révision du PLU de la ville de Loches

Le Maire,

Marc ANGENAULT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

urbanism l'innovation au Service de nos Métiers URBANISME / PAYSAGE / ARCHITECTURE

THEMA environnement

Copyright IGN BDCarto, ou autre....
Sources : à préciser INSEE ou SoeS ou DDT ou.....
Copyright : DDT Indre et Loire

Légende

AC1 : Protection des monuments historiques

- ▭ PSMV
- ▭ Immeuble à l'origine de la servitude
- ▨ Périmètre de protection du MH

AC2 : Protection des monuments naturels

- ▦ Périmètre de protection du site

AS1 : Protection des eaux potables et minérales

- • Captage
- ▨ Périmètre de protection immédiate
- ▨ Périmètre de protection rapprochée1
- ▨ Périmètre de protection rapprochée2

EL7 : Alignement

- ▭ Voie publique frappée d'alignement
- ▨ Périmètre de la zone frappée d'alignement

I3 : Canalisations de transport et de distribution de gaz

- ●—● Canalisation / Zone de passage
- ▭ Bande d'effet de la SUP de maitrise de l'urbanisation instituée par arrêté du 26/09/2016

I4 : Canalisations électriques

- ✕ Liaison électrique aérienne

PM1 : Plan de prévention du risque inondation

- ▭ Surfaces submersibles du PPRI
- ▨ Enveloppe réglementaire du zonage

PM2 : Installation classée

- ▤ COVED - périmètre de 200m autour du site

PT1 : Télécommunications

- ● Centre de réception
- ▥ Zone de garde
- ▨ Zone de protection

PT2 : Télécommunications

- — Liaison hertzienne
- ▨ Zone ou secteur de dégagement

PT3 : Communications téléphoniques et télégraphiques

- - - Câble de télécommunication enterré

T1 : Voies ferrées

- ├─┤ Ligne SNCF
- ▨ Zone de protection

T7 : Aéronautique

Extérieur des zones de dégagement

T7civ : Concerne l'ensemble du territoire français
en dehors de la zone de protection T5